

Eidg. Departement des Innern (EDI)

20.11.2002 - 09:53 Uhr

EDI: Ordonnance sur la prévention lors des interventions médico-chirurgicales Mesures contre la maladie de Creutzfeldt-Jakob

(ots) - La maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et sa variante vMCJ est une maladie humaine rare. Sa transmission de personne à personne consécutive à l'usage d'instruments chirurgicaux contaminés n'est pas à exclure. Le Conseil fédéral a donc fixé dans une ordonnance fédérale les principes de précaution que les hôpitaux et les cabinets médicaux devront respecter au sujet de la stérilisation des instruments médico-chirurgicaux. Ces principes, qui donnent une base légale aux recommandations publiées en 1996 et 2001, s'ajoutent aux dispositions prises depuis dix ans pour protéger la population contre le prion, l'agent infectieux de la MCJ sous toutes ses formes.

Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) sont des maladies mortelles du système nerveux central dont les agents infectieux sont les prions. La maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) est la plus fréquente des EST humaines. La variante de la MCJ, dont l'origine présumée est l'encéphalite spongiforme bovine (ESB), est apparue en Grande-Bretagne au milieu des années '90, puis en France, en Irlande et en Italie. Elle est responsable du décès de plus de 120 personnes et on ne peut pas exclure que la variante de la Maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ) survienne aussi en Suisse. La durée d'incubation de la maladie est inconnue et on ne dispose pas de test permettant de dépister la maladie à un stade précoce. Les prions résistent aux procédures habituelles de décontamination. Il est ainsi possible que des personnes sans symptômes, porteuses de prions, les transmettent à d'autres personnes par des instruments chirurgicaux.

Par contre, l'enveloppe du cerveau qu'on appelle dure-mère, utilisée à des fins de greffe lors d'accidents ou blessures du cerveau, est à l'origine de cas documentés de MCJ. Compte tenu des alternatives disponibles, la greffe de dure-mère d'origine humaine est désormais interdite.

La stérilisation en chaleur humide à 134° C durant 18 minutes des instruments chirurgicaux est reconnue comme une procédure efficace de réduction de risque. Elle demande une adaptation des appareils de stérilisation dans les établissements de soins et dans les cabinets médicaux. La plupart des hôpitaux ont déjà passé à la nouvelle procédure depuis la publication des recommandations des experts en 2001. Ces établissements disposent d'un an à compter de l'entrée en vigueur de l'ordonnance pour adapter tout leur parc d'appareils. Dans les cabinets médicaux, la nouvelle législation vise les interventions à risque potentiel élevé touchant le cerveau ou les nerfs crâniens, soit la neurochirurgie, la chirurgie ophtalmique, otorhinolaryngologique et maxillo-faciale. Les cabinets médicaux disposent de deux ans pour adapter leurs appareils de stérilisation.

Le but de l'ordonnance est de maintenir le plus bas possible le risque de transmission des prions par les interventions médico-chirurgicales. Les mesures de précaution prises dès 1990 sont constamment adaptées aux nouvelles connaissances scientifiques. Elles concernent les domaines de l'alimentation humaine, du sang et de la prévention de la MCJ lors des interventions médico-chirurgicales.

Parallèlement à l'ordonnance, un mandat de recherche est en préparation avec le Fonds national suisse de la recherche afin d'éclaircir l'existence éventuelle d'un lien entre l'ESB et la recrudescence de la MCJ classique en Suisse.

Rappelons que l'OFSP a lancé en 2001 un premier programme en deux volets : prévention et recherche. Dans le cadre de cette dernière, le centre de référence nationale en matière de prions, situé à Zurich, se penche notamment sur les problèmes posés par les prions - et les maladies en résultant - dans l'hygiène hospitalière. Le but de cette recherche est d'arriver à estimer quantitativement les risques en la matière.

Département fédéral de l'intérieur
Service de presse et d'information

Renseignement:

Pierre-Alain Raeber, Epidémiologie et maladies infectieuses, OFSP
Berne, tél. 031 322 9505

Jean-Louis Zurcher, Médias et communications, OFSP, Berne tél. 031
322 95 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100022224> abgerufen werden.